

# CENTRE PSYCHIATRIQUE D'ORIENTATION ET D'ACCUEIL (CPOA)

## COMMENT SE DÉROULE VOTRE CONSULTATION ?



**A votre arrivée** l'infirmier(ère) d'accueil note vos nom, prénom et date de naissance, vous interroge sur d'éventuels passages antérieurs, vous demande des documents d'identité et médicaux si vous en avez. Vous êtes dirigé(e) vers la salle d'attente prolongée par un jardinet. Vous pouvez être accompagné(e) par deux personnes au plus. Dans certains cas votre état nécessite l'installation sans délai en chambre.



**En salle d'attente**, dans la zone de confidentialité matérialisée par une ligne jaune, un(e) infirmier(ère) dit(e) référent(e) s'entretient avec vous pour recueillir votre demande et vos antécédents, reconstituer votre parcours et évaluer vos besoins. Sauf exception médicalement justifiée, cet entretien a lieu par ordre d'arrivée au CPOA.

L'infirmier(ère) référent(e) présente votre dossier à un médecin psychiatre. Dans le même temps, le cas échéant, il (elle) contacte les intervenants que vous avez mentionnés. L'infirmier(ère) revient vous chercher pour vous introduire auprès du **médecin psychiatre qui vous reçoit en consultation** dans un bureau individuel. Votre entourage peut également être reçu, en votre présence si possible.



**Une décision médicale est prise.** Dans certains cas votre état nécessite la prescription d'un traitement médicamenteux, la réalisation d'examens complémentaires ou l'avis d'un autre médecin .

## A L'ISSUE DE VOTRE CONSULTATION PLUSIEURS ORIENTATIONS POSSIBLES :

**Vous êtes orienté(e) vers un rendez-vous de consultation ambulatoire.** Le retour à domicile n'est pas pris en charge.

**Une consultation dite de post-urgence vous est proposée au CPOA.**

**Vous restez en observation au CPOA, dans le cadre d'une consultation prolongée ou d'une brève hospitalisation.**

**Vous êtes hospitalisé(e) dans un service d'hospitalisation public ou privé, en tenant compte de la sectorisation, librement ou sous contrainte lorsque votre état l'impose.** Le transport se fait alors en ambulance.

**Votre état de santé nécessite le transfert dans un service de soins somatiques.**



**A TOUT MOMENT VOUS POUVEZ SOLLICITER L'INFIRMIER(ÈRE) OU LE MÉDECIN EN CHARGE DE VOTRE CAS QUI RÉPONDRA À VOS QUESTIONS.**

**L'ÉQUIPE PEUT ÊTRE AMENÉE À FAIRE AVEC VOUS L'INVENTAIRE DES OBJETS ET MÉDICAMENTS EN VOTRE POSSESSION.**

**IL EST INTERDIT D'INTRODUIRE DE L'ALCOOL ET DES SUBSTANCES ILLICITES, AINSI QUE TOUT OBJET DANGEREUX.**

**Le personnel hospitalier est là pour vous aider : tout comportement agressif ou violent est répréhensible.**

*Les données de votre dossier médical peuvent être amenées à être réutilisées par des personnes soumises au secret professionnel et sous la responsabilité du chef de service, à des fins d'évaluation et de recherche. Conformément aux dispositions de la loi informatique et liberté (loi du 6 janvier 1978 modifiée) de telles études sont déclarées à la cnil, les analyses sont toujours réalisées de façon confidentielle sur des données codées sans mention des nom et prénom ne permettant en aucun cas de vous identifier. Il est également possible que vous soyez recontacté pour vous proposer de participer à une nouvelle recherche. Dans tous les cas vous disposez d'un droit d'accès à vos données et de rectification, vous pouvez à tout moment et sans avoir à justifier votre refus, vous opposer à la réutilisation des données vous concernant (pour autant que le traitement de données ne réponde pas à une obligation légale) ou à être recontacté. L'exercice de votre droit d'opposition sera sans conséquence sur votre prise en charge ou la qualité de votre relation avec l'équipe de soins. Pour exercer vos droits vous pouvez contacter le Dr Gourevitch, chef de pôle.*